

Protocole sanitaire en vigueur au 30 août 2021 pour les activités se déroulant à la Cité du Cirque et aux Saulnières.

Le présent protocole est réalisé conformément aux mesures gouvernementales et aux préconisations de la fédération française des écoles de cirque à laquelle la Cité du Cirque est adhérente et agréée.

Ces mesures sanitaires exceptionnelles s'ajoutent et se suppléent jusqu'à nouvel ordre au règlement intérieur de la Cité du Cirque. La Cité du Cirque se réserve le droit de faire évoluer le présent protocole en fonction des nouvelles mesures qui entreraient en vigueur.

La participation à l'activité cirque suppose l'adhésion pleine et entière de l'élève et de son responsable légal au présent protocole.

Si un cas de Covid-19 se déclare, la Cité du Cirque contactera l'Agence régionale de santé et suivra ses recommandations.

## 1. Protocole pour les cours et stages de cirque

L'accès aux activités est soumis à la présentation du pass sanitaire, sous forme numérique ou papier, dès le 30 août 2021 pour les plus de 18 ans, puis à partir du 30 septembre 2021 pour les plus de 12 ans.

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans pour se déplacer dans les parties communes (hall d'entrée, couloir, sanitaires, gradins).

Pour les élèves dont le pass sanitaire est exigé, le port du masque n'est plus obligatoire pendant l'activité et les exercices avec contact sont de nouveau autorisés. Pour les moins de 12 ans, l'activité se déroule sans masque, avec une distanciation physique. Les exercices avec contact s'organisent par petits groupes de 5 élèves.

### Je suis élève circassien

À mon arrivée à la Cité du Cirque : j'arrive à l'heure (5 minutes en avance), j'attends à l'extérieur que l'intervenant cirque vienne me chercher. Je patiente à l'emplacement prévu (stations d'attente) et je porte un masque. Je présente mon pass sanitaire au contrôle à l'entrée.

À mon arrivée aux Saulnières : j'arrive à l'heure, j'attends à l'extérieur ou à l'accueil à l'heure de début du cours que l'intervenant cirque vienne me chercher. Je présente mon pass sanitaire au contrôle à l'entrée.

J'arrive en tenue propre : je porte une tenue couvrant les jambes, le haut des bras et les pieds (pantalon, t-shirt, pas de débardeur, chaussettes, antidérapantes si possible, rythmiques fortement recommandées).

J'apporte une gourde ou une bouteille d'eau, et un sac pour mettre mes affaires.

Je porte un masque pour me déplacer dans les parties communes (hall, couloirs, sanitaires, gradins) si j'ai plus de 11 ans.

Je me lave les mains régulièrement : dès mon arrivée (au gel hydroalcoolique à l'entrée ou au savon dans les toilettes), avant et après utilisation des toilettes, entre chaque toucher d'agrès dans certains cours.

Je respecte les gestes de prévention envers les intervenants et les autres élèves : pas d'accolades, pas d'embrassades, je tousse ou j'éternue dans mon coude, j'utilise un mouchoir à usage unique que je jette à la poubelle, je maintiens autant que possible une distance physique avec les autres personnes.

Si je ne me sens pas bien pendant la séance, je préviens tout de suite l'intervenant.

Je lave mes affaires en rentrant à la maison.

Je ne viens pas à la séance si je suis malade et je préviens de mon absence (accueil : 02 43 47 45 54).

### Je suis parent

Je suis ponctuel pour amener mon enfant (5 minutes en avance) à la Cité du Cirque ou aux Saulnières et pour venir le chercher. À la fin de la séance, j'attends mon enfant à l'extérieur. Je patiente à l'emplacement prévu, je porte un masque.

J'indique à l'intervenant si mon enfant est autorisé à repartir seul à la fin de la séance.

Je préviens l'accueil de la Cité du Cirque en cas d'absence de mon enfant à la séance (accueil : 02 43 47 45 54).

Je n'assiste pas à la séance (en cours ou stage parent-enfant ou en famille, seul un adulte accompagnateur participe).

Pour une prise de renseignement auprès de l'accueil de la Cité du Cirque, je patiente à l'extérieur que la place se libère, je porte un masque et j'utilise mon stylo personnel.

## La gestion des espaces et du matériel à la Cité du Cirque

Un sens de circulation unique est mis en place à l'intérieur de la Cité du Cirque (avec un fléchage au sol) :

- l'accès à la salle de cours s'effectue par le couloir ;
- la sortie vers l'accueil s'effectue par le fond de la salle (au niveau du trapèze mini volant) ;
- l'accès aux toilettes s'effectue également par le fond de la salle, vers l'accueil pour revenir dans le couloir.

Les portes restent ouvertes pour limiter les contacts sur les poignées.

Les locaux sont aérés régulièrement et bénéficient d'un système de renouvellement de l'air.

Les sanitaires sont nettoyés régulièrement. Du produit de désinfection est à disposition des adultes pour nettoyer la cuvette des toilettes (tenir hors de portée des enfants).

Un espace sur les gradins est affecté à chaque groupe d'élèves pour le dépôt des affaires.

## La gestion des espaces et du matériel aux Saulnières

Un sens de circulation unique est mis en place à l'intérieur des Saulnières :

- l'accès à la salle de cours s'effectue par l'accueil ;
- la sortie s'effectue à l'arrière du bâtiment par la porte de sortie de la salle de cours.

Il n'y a pas de vestiaire.

Les locaux sont aérés régulièrement et bénéficient d'un système de renouvellement de l'air.

## Cas Covid-19 et symptômes

**Si un élève est cas contact ou contact à risque** : il ne peut pas participer à l'activité. La reprise ne sera possible qu'après une interruption de 7 jours et à la condition de ne pas présenter de symptômes.

**Si un élève est cas positif** : il ne peut pas participer à l'activité. La reprise ne sera possible qu'à l'issue du délai prescrit par le médecin et au plus tôt 7 jours après le test. La famille s'engage à prévenir la Cité du Cirque immédiatement afin que celle-ci informe l'ARS et les éventuels contacts à risque.

**Si un élève présente un des symptômes de la Covid-19 pendant l'activité** : il sera isolé et la famille sera contactée pour venir le chercher dans les plus brefs délais. Si les symptômes persistent, la reprise de l'activité n'est possible qu'à la condition d'attester par écrit d'une consultation chez le médecin sans prescription de test.

## 2. Protocole pour les ateliers adaptés

### Accueil de groupes

L'accès aux activités est soumis à la présentation du pass sanitaire, sous forme numérique ou papier, pour les plus de 18 ans, puis pour les plus de 12 ans à partir du 30 septembre.

*Avant le 30 septembre 2021*, l'activité est organisée avec distanciation physique ou avec port du masque si la distanciation n'est pas possible.

*Après le 30 septembre 2021*, l'activité se déroule sans distanciation et le port du masque n'est plus obligatoire pour les plus de 12 ans. Pour les moins de 12 ans, l'activité se déroule avec distanciation ou en petit groupe de 5 élèves maximum.